



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 9 décembre 2015 à 17h00, au siège social de la régie, soit au 100, place de la Mairie, St-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents :
Monsieur Pierre Poirier
Madame Danielle St-Laurent
Monsieur Jean-François Delisle
Monsieur Serge Chénier
Monsieur Kenneth Hague
Monsieur Richard Forget
Monsieur Denis Chalifoux

Sont aussi présent :
Monsieur Joël Eric Portelance, secrétaire-trésorier
Monsieur Gilles Bélanger
Monsieur Jean-Marc Boivin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17h03.

2. R.301-12-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, tenue le 9 décembre, à 17 h 00, au siège social de la régie, soit au 100, place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 30 septembre 2015
4. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
5. Dépôt de la liste des virements budgétaires et adoption des virements et affectations budgétaires
6. Mandat de signature de l'entente pour l'occupation du local et du terrain avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
7. Approbation de la dépense reliée à l'aménagement électrique au terrain Sainte-Agathe-des-Monts
8. Fin de probation et confirmation de la permanence du Secrétaire-Trésorier
9. Embauche des employé(e)s pour les postes de chauffeur(e)s-opérateur(e)s
10. Modification de la politique # P-ADM-001-2012 (Modifiée 2015) (Politique salariale et conditions de travail des employés RITL)
11. Protocole d'entente dans le cadre des projets d'implantations de la collecte des matières organiques
12. Mandat d'étude de l'échéancier du début de la collecte des matières organiques
13. Fixation des jetons de présence
14. Autorisation de M. Joël Eric Portelance à siéger au conseil d'administration du Conseil Québécois des Espèces Exotiques Envahissantes
15. Période de questions
16. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

3.
R. 302-12-2015
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU
30 SEPTEMBRE 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances extraordinaires du 30 septembre 2015, le Secrétaire-Trésorier est dispensé d'en faire les lectures.

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances extraordinaires du 30 septembre 2015, avec les modifications du point 4 R.292-09-2015 suivantes :

4.
R. 292-09-2015
OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE ET
TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À CHARGEMENT FRONTAL
USAGÉ

CONSIDÉRANT QUE la Régie a publié l'appel d'offres # RITL-008 (2015) pour l'acquisition d'un camion de collecte et transport des matières résiduelles à chargement frontal usagé;

CONSIDÉRANT QUE la RITL a reçu une seule soumission, soit la soumission de Joe Johnson Equipment Inc. au montant total de 159 297.86 \$ toutes taxes incluses, et que l'offre est conforme;

CONSIDÉRANT QUE les articles 938.3 du Code municipal et 573.3.3 de la Loi sur les Cités et Villes prévoient que la Régie peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie, qui s'élève à 138 183.10 \$;

CONSIDÉRANT QU'une telle entente est intervenue avec le fournisseur, lequel accepte de réduire son prix à 157 332,98 \$;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres obligations incluses au devis demeurent inchangées;

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

D'OCTROYER à Joe Johnson Equipment Inc. le contrat pour l'acquisition d'un camion de collecte et transport des matières résiduelles à chargement frontal usagé pour un montant total incluant les taxes de 157 332,98 \$;

D'AUTORISER Monsieur Pierre Poirier, président et Monsieur Joël Eric Portelance, secrétaire-trésorier, à signer le contrat à intervenir entre les deux parties;

D'AUTORISER Monsieur Joël Eric Portelance à effectuer les toutes les démarches utiles auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

DE FINANCER les coûts d'acquisition comme suit :

Pour les parts des municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur et Val-des-Lacs :	47 397.00 \$ à même les crédits budgétaires de l'année 2015 de la RITL et 5 796.74 \$ à même le surplus affecté au Secteur formé des territoires de municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-des-Lacs et Lac-Supérieur
Pour les parts des municipalités d'Ivry-sur-le-Lac, Lantier et Sainte-Lucie-des-Laurentides et de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :	89 868.76 \$ à même les crédits budgétaires de l'année 2015



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Répartition du coût d'achat du camion à chargement frontal usagé

Municipalités	RFU 2015*	%	Montant Net
			143 062.50 \$
Ivry-sur-le-Lac	268 644 896.00 \$	7.33	10 482.76 \$
Lac Supérieur	530 611 835.00 \$	14.47	20 704.94 \$
Lantier	230 923 013.00 \$	6.30	9 010.82 \$
Ste-Agathe des Monts	1 605 997 385.00 \$	43.80	62 667.44 \$
St-Faustin-Lac-Carré	621 369 079.00 \$	16.95	24 246.37 \$
Ste-Lucie des Laurentides	197 528 797.00 \$	5.39	7 707.75 \$
Val-des-Lacs	211 231 072.00 \$	5.76	8 242.42 \$
	3 666 306 077.00 \$	100.00	143 062.50 \$

* confirmée au 1er janvier 2015

Le présent contrat demeure conditionnel à l'adoption et l'entrée en vigueur du budget supplémentaire 2015 qui sera adopté par la RITL.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

4.

R.303-12-2015

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 1er septembre 2015 au 8 décembre 2015 totalise \$269 127.79 et se détaille comme suit :

Chèques	\$ 12 255.65
Paiements directs	\$ 191 682.47
Salaires et remises gouvernementales	\$ 65 189.67
Total :	\$ 269 127.79

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent


D'APPROUVER la liste des déboursés comprenant les chèques # 509 à # 529 pour un montant de \$ 12 255.65, les paiements directs pour un montant de \$ 191 682.47 et les salaires et remises gouvernementales pour un montant de \$ 65 189.67 pour un total de \$ 269 127.79.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Joël Éric Portelance, Secrétaire-Trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Joël Éric Portelance, Secrétaire-Trésorier

5.

R.304-12-2015

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET ADOPTION DES VIREMENTS ET AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Secrétaire-Trésorier procède au dépôt de la liste des virements de poste budgétaire.

CONSIDÉRANT QUE les virements de postes budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

en fonction des dépenses effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 001-11 à l'article 3.2 prévoit que le Secrétaire-Trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés avec l'accord du conseil;

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux

D'AUTORISER les virements et affectations budgétaires, tels que détaillés à la liste préparée et déposer par le Secrétaire-Trésorier.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

6.

R.305-12-2015

MANDAT DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR L'OCCUPATION DU LOCAL ET DU TERRAIN AVEC LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE la régie a besoin d'un local pour ces opérations courantes du secteur de Sainte-Agathe-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la régie a besoin d'un terrain pour stationner et entreposer ces camions additionnels

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte -Agathe-des-Monts possède un local et un terrain qui répond au besoin de la régie ;

CONSIDÉRANT QUE la régie doit signer une entente relative à l'occupation du dit local et du dit terrain

Il est proposé par Monsieur Kenneth Hague

D'AUTORISER M Pierre Poirier, président, et M .Joël Eric Portelance, Secrétaire-Trésorier à signer pour la régie l'entente à intervenir entre la régie intermunicipale des Trois-Lacs et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

7.

R.306-12-2015

APPROBATION DE LA DÉPENSE RELIÉE À L'AMÉNAGEMENT ÉLECTRIQUE AU TERRAIN SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE les besoins d'un emplacement additionnel pour garer les camions des régies

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts offre de prêter à la régie un emplacement situé sur la route 329

CONSIDÉRANT QUE certains aménagements, incluant l'installation de prises électriques extérieure et du rétablissement de l'eau courante, sont nécessaires afin de préparer le site pour les employés et les camions.

Il est proposé par Monsieur Jean-François Delisle

D'APPROUVER les dépenses reliées pour les travaux d'aménagement incluant l'installation des prises électriques extérieures et du rétablissement de l'eau courante pour un montant estimé à \$ 4,500.00.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

8.

R.307-12-2015

**FIN DE PROBATION ET CONFIRMATION DE LA PERMANENCE DU SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER / COORDONNATEUR**

CONSIDÉRANT QU'une évaluation a été effectuée le vendredi 4 décembre 2015

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable déposée au Conseil d'Administration

CONSIDÉRANT la période de probation se terminait le 30 novembre 2015

Il est proposé par Monsieur Serge Chénier

D'ACCORDER la permanence à M. Joël Eric Portelance au poste de Secrétaire-Trésorier/
Coordonnateur en date du 1^{er} décembre 2015.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

9.

R.308-12-2015

**EMBAUCHE DES EMPLOYÉ(E)S POUR LES POSTES DE CHAUFFEUR(E)S-
OPÉRATEUR(E)S**

CONSIDÉRANT la parution d'une offre d'emploi pour combler lesdits postes;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection à la suite des
entrevues;

Il est proposé par Monsieur Serge Chénier

D'EMBAUCHER Madame Annick Lachapelle, à titre de chauffeur-opérateur régulier à
compter du 21 décembre 2015;

DE FIXER le salaire et les conditions de travail de Madame Lachapelle conformément à la
Politique # P-ADM-001-2012 (modifiée 2015), selon l'échelon 1 de la classe chauffeur-
opérateur régulier;

D'EMBAUCHER Monsieur Olivier Antz, à titre de chauffeur-opérateur régulier à compter
du 21 décembre 2015;

DE FIXER le salaire et les conditions de travail de Monsieur Antz conformément à la
Politique # P-ADM-001-2012 (modifiée 2015), selon l'échelon 1 de la classe chauffeur-
opérateur régulier;

D'EMBAUCHER Monsieur Gilles Ouellet, à titre d'aide-éboueur temporaire à compter du
21 décembre 2015;

DE FIXER le salaire et les conditions de travail de Monsieur Ouellette conformément à la
Politique # P-ADM-001-2012 (modifiée 2015), selon les modalités prévues pour les postes
de soutien.

D'EMBAUCHER Monsieur Michel Lachance à titre de chauffeur-opérateur partiel
occasionnel à compter du 21 décembre 2015;

DE FIXER le salaire et les conditions de travail de Monsieur Michel Lachance
conformément à la Politique # P-ADM-001-2012 (modifiée 2015), selon l'échelon 1 de la
classe chauffeur-opérateur partiel;

D'AUTORISER le Secrétaire-Trésorier à signer au nom de la régie les documents à
intervenir entre les parties.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

10.

R.309-12-2015

MODIFICATION DE LA POLITIQUE # P-ADM-001-2012 (MODIFIÉE 2015) (POLITIQUE SALARIALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS RITL)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la politique # P-ADM-001-2012 (Modifiée 2015) traitant du salaire des conditions de travail des employés de la régie;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été préparées par le Secrétaire-Trésorier;

Il est proposé par Monsieur Richard Forget

D'ADOPTER la politique #P-ADM-001-2012 (Modifiée décembre 2015) telle que présentée

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

11.

R.310-12-2015

PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DES PROJETS D'IMPLANTATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 621.1 du code municipal, des régies peuvent conclure une entente de fourniture de service;

CONSIDÉRANT QUE 2.6 et 2.7 de l'article 2 de l'entente intermunicipale visant la création de la régie intermunicipale des Trois-Lacs permettent d'offrir le service de collecte et transport à des municipalités non membres;

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale des Trois-Lacs possède déjà les équipements et la disponibilité pour offrir le service de collecte et transport dans le cadre de l'implantation de la phase 2 de collecte et transport des matières organiques sous la responsabilité de la régie intermunicipale des déchets de la rouge;

CONSIDÉRANT les responsabilités et les compétences de chacun des partenaires concernés par le projet;

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

D'AUTORISER M. Pierre Poirier président et M. Joël Eric Portelance, Secrétaire-Trésorier à signer au nom de la régie intermunicipale des Trois-Lacs les protocoles ententes entres les parties à intervenir soit : La régie intermunicipale des déchets de la rouge, la MRC des Laurentides, la MRC des pays d'en-haut, les municipalités de St-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur, Piedmont et Ste-Marguerite-du-Lac-Masson, La Conception et les villes de Sainte-Agathe-des-Monts Mont-Tremblant et Rivière-Rouge.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

12.

R.311-12-2015

MANDAT D'ÉTUDE DE L'ÉCHÉANCIER DU DÉBUT DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT la nécessité d'implanter la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de la régie avant l'année 2020

CONSIDÉRANT le besoin de la régie d'évaluer l'équipement et les ressources nécessaires pour accomplir cette collecte

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent signaler leur intention de réduire l'enfouissement à la régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) avant le 30 juin de l'année précédant l'implantation d'une collecte des matières organiques

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

DE MANDATER les municipalités membres de signalées leur intention de débiter la collecte des matières organiques avant le 30 juin 2016 afin de permettre à la régie de planifier cette collecte sur l'ensemble du territoire et de suggérer un échéancier pour le début de la collecte à trois voies pour chacune des municipalités

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

13.

R.312-12-2015

FIXATION DES JETONS DE PRÉSENCE

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2016 comportent un montant global de \$ 6 000 pour les jetons de présence alloués au Conseil Administratif

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux

D'APPROUVER QUE les membres du conseil administratif reçoivent un montant forfaitaire de \$ 100 pour leur participation à une réunion du conseil à partir du 1er janvier 2016.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

14.

R. 313-12-2015

AUTORISATION DE M. JOËL ERIC PORTELANCE À SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

CONSIDÉRANT QUE M. Joël Eric Portelance fût approché pour siéger au conseil d'administration du Conseil Québécois des Espèces Exotiques Envahissantes;

Il est proposé par Monsieur Kenneth Hague

D'AUTORISER M. Joël Eric Portelance à siéger au conseil d'administration du Conseil Québécois des Espèces Exotiques Envahissantes.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

15.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

16


R.314-12-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Jean-François Delisle de lever la présente séance extraordinaire à 17h11.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE


Pierre Poirier, président


Joël Eric Portelance, Secrétaire-
trésorier



No de résolution
ou annotation

